

Typologie n°1 (T1) Initiale Agents de sûreté inspection filtrage du fret et du courrier.

4 jours 50 heures

Programme de formation

Public visé

Personnel concerné

Cette formation est destinée aux personnes qui effectuent l'inspection/filtrage du fret et du courrier (11.2.3.2).

Pré-requis

Objectifs pédagogiques

Sur ces 50h00 :

- 14h00 sont dédiées à la partie analyse d'images sur simulateur, partie qui n'est pas traitée dans le présent document mais dans celui intitulé « Règles d'utilisation des modules de compétence - Formations à l'analyse d'images » ;
- 12h00 sont dédiées à la partie connaissance des équipements
- 21h00 sont dédiées à la partie formation initiale théorique et pratique hors équipements.
- 3h00 sur les principes de la république Les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ;
Les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ;
L'État de droit et le respect de l'ordre public.

Description / Contenu

Plan d'enseignement de la formation initiale

Prépare aux missions d'inspection et de filtrage du fret et du courrier dans les zones aéroportuaires

Pour la typologie 1, la durée minimale de la formation initiale théorique et pratique hors équipements, connaissance des équipements et analyse d'images sur simulateur est de 47h00 plus 3 h sur les principes de la république si besoin Cette durée totale réglementaire s'entend sans les pauses déjeuners et éventuellement avec une pause de 10 minutes par demi-journée.

Modalités pédagogiques

Spécificités de la formation initiale

a. Cas particulier de la formation initiale

La formation initiale de la typologie 1 (T1) inclut les connaissances du Domaine 11 relevant de la mission suivante : 11.2.3.2.

b. Vérification des compétences



A l'issue de cette formation T1, une vérification des compétences doit être organisée (test ou examen). Cette vérification des compétences n'est pas incluse dans les 33h00 réservées aux formations théorique et pratique hors équipements (21h00) et connaissance des équipements (12h00). La note minimale à obtenir afin de valider l'examen final dépend du niveau de difficulté des questions posées par l'instructeur. Il est néanmoins recommandé d'avoir pour note minimale celle de 12/20. Les attestations de cette formation initiale, conformes à l'article 11-2-1-5 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile (modèles disponibles dans le Guide de mise en œuvre Domaine 11 – Dossiers de formation et modèles d'attestation), et les documents attestant de la réussite aux examens ou aux vérifications de compétences doivent figurer dans le dossier de formation de chaque agent.

Moyens et supports pédagogiques

Matériels pédagogiques nécessaires

De façon générale :

- guides instructeur et aides formateur disponibles dans les MdC ;

- kit évaluation disponibles dans les MdC ;

- outils pédagogiques utiles pour les mises en situations, des jeux, des études de cas ;

- procédures locales ou entreprises lorsque c'est nécessaire (elles sont à demander à l'employeur par l'instructeur / OFo en amont de la dispense de la formation).

Dans le cadre des formations en présentiel :

- matériels permettant la projection des supports de cours et tableaux destinés aux exercices et compléments manuscrits ;

- matériels permettant la présentation et la manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, ainsi que de simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices ;

- lorsque c'est possible, tout équipement utilisé sur les PIF/PARIF (ex : détecteur de métaux portatif, portique fictif pour les jeux de rôle, bagages, véhicule pour l'inspection/filtrage des véhicules, etc ...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Spécificités de la certification à la typologie 1

L'examen de certification initiale comprend une partie d'analyse d'images (en 2D + 3D). L'examen de renouvellement de certification ne comprend pas obligatoirement d'analyse d'images (et si elle en comprend, cela peut être en 2D + 3D ou en 2D seule).

La certification à la typologie 1 avec analyse d'images a une validité de 3 ans. La certification à la typologie 1 sans analyse d'images (T1 SAI) a une validité de 5 ans.

Après sa certification initiale, pour être autorisé à effectuer sans supervision un contrôle de sûreté, l'agent doit suivre avec succès la formation sur le tas correspondante.

La typologie 1 n'inclut aucune autre typologie.

Le détail des épreuves de certification et de renouvellement de certification est précisé dans le document « Déroulé et contenu des examens de certification des agents de sûreté aéroportuaire », consultable sur le site du ministère chargé des transports à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/formation-surete> .

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

Instructeur pouvant délivrer la formation

Cette formation est délivrée par un instructeur certifié par la DGAC. Les cours de formation utilisés par ces instructeurs sont les cours précisés ENAC-DGAC.

16/10/2026